



5 contravention d'un coup avec un retrait de 13 point

Par **Frigout adrien**, le **27/02/2017** à **18:13**

Bonjours.

Je viens de recevoir 5 contraventions suite à un contrôle routier de la police qui mon verbalisée le 04/02/2017 pour 5 fait qu'il mon énoncé brièvement en me donnant le détail que de 3 infractions et ils m'ont obliger à signer 5 contravention.

Aujourd'hui le 21/02/2017 je viens de recevoir mes 5 infractions:

- retour prématurée sur la droite par conducteur de véhicule venant d'effectuer un dépassement (retrait de 3 point) (je n'est pas commie cette infraction)
- clignotant (retrait de 3 point)
- Feux rouge (retrait de 4 point)
- conduite d'un véhicule sans laisser de distance de sécurité avec le véhicule qui précède (retrait de 3 point)
- vitesse exesive (pas de retrait de point)

Les infractions on tous été dressée le même,jour la même heure, au même endroit et par le même policier

Par **Frigout adrien**, le **28/02/2017** à **08:14**

Si, ce sont bien des infractions simultanées, toutes les contraventions ont été dressées le 04/02/2017 à 23 h 14 par le même officier.

Par **Tisuisse**, le **28/02/2017** à **08:25**

Bonjour,

Le fait que vous ayez été verbalisé en une seule fois pour l'ensemble des 5 infraction est une chose mais, compte tenu des motifs, il y en a certaines qui ne peuvent pas être qualifiées de "simultanées". Seul votre avocat fera le distingo entre celles qui pourraient être simultanées et celles qui ne le seront pas.

Conclusion : voyez votre avocat.

Par **Frigout adrien**, le **28/02/2017** à **09:10**

Elles ont toutes eu lieu en même temps, sur le même boulevard, j'ai grillé le feu, en même temps je roulais vite, je me suis rabattu sans clignotant et je roulais proche d'une voiture.

Par **Tisuisse**, le **28/02/2017** à **12:02**

Ce sera au tribunal de décider ce qui est considéré comme simultané ou consécutif. Donc, direction votre avocat.

Par **martin14**, le **28/02/2017** à **12:17**

Et vous avez combien de points actuellement (non compris ces 5 infractions) ?

Par **Frigout adrien**, le **28/02/2017** à **12:46**

Je n'ai pas d'avocat et je suis étudiant donc je ne pense pas avoir les moyens. Avant ses 5 infractions, mon solde était de 12 points.

Par **Tisuisse**, le **28/02/2017** à **12:55**

Il faut alors demander l'aide juridictionnelle. Voir le greffe du tribunal.

Si ce n'est pas trop indiscret, vous êtes étudiant en quoi exactement ?

Par **martin14**, le **28/02/2017** à **13:09**

[citation]

Avant ses 5 infractions, mon solde était de 12 points.

[/citation]

Dans ce cas, tout n'est pas complètement perdu : vous en payez 3 et vous en contestez une
...

Dès que les 4 premiers points des premières infractions sont retirés, vous faites
IMMEDIATEMENT un stage, vous attendez IMPERATIVEMENT que les 4 points du stage

soient EFFECTIVEMENT portés sur votre compte avant de voir pour la 4ème infraction...

Ceci étant, il faudra voir le moment venu s'ils vous retirent plus de 8 points ou pas pour ces 4 contraventions ??...

Gardez bien les photocopies de tout ...

Par **Maitre SEBAN**, le **28/02/2017** à **15:53**

Bonjour,

A mon sens, il faut au moins contester le feu rouge pour être sûr de préserver votre permis.

De cette façon, vous ne risquez pas l'annulation et il sera toujours temps de faire un stage avant que les points du feu ne soient enlevés.

Il se peut également que tout soit considéré comme infractions simultanées et que vous ne perdiez que 8 points en tout.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)

Par **Frigout adrien**, le **28/02/2017** à **20:18**

bonjours tous d'abord je tient à tous vous remercier pour votre aide et votre réactivité. J'ai une dernière question j'ai pris la décision d'envoyer un courrier au service routier à Renne comme ma conseiller la l'hôtel de police mes pourie vous me dire se qu'il faut que j'écrive comme OBJET dans la lettre et est se que je doit contester toute les contravention dans la lettre ou bien je n'en conteste aucune mes je j'envoie avec la lettre écrite par mes soin tous les originaux des 5 contravention?

Par **Tisuisse**, le **01/03/2017** à **05:10**

1 contravention = 1 lettre recommandée soit 1 lettre pour chaque PV reçu. Surtout pas de lettre globale, la contestation serait refusée.

Par **Visiteur**, le **01/03/2017** à **08:54**

Bonjour,

je sais je ne vais pas faire avancer le débat mais vous avez fait n'importe quoi (admettez le !) et maintenant vous pleurez votre mère comme on dit !? Maintenant vous réalisez que votre PC ne tient qu'à un fil !? Et vous vous dites étudiant ? J'espère que vous êtes meilleur à l'oral qu'à l'écrit... Tout le monde se plaint que le PC est trop cher ? Mais visiblement pas encore assez ? Quand on voit comment vous l'avez considéré !?